



Demande de tutelle pour ma mère

Par **WEIDER**, le **23/09/2018** à **17:33**

Bonjour à tous,
Je suis en train de demander la tutelle pour ma mère. Cette dernière est sur le point d'intégrer un Ehpad et n'est plus en mesure de veiller sur ses propres intérêts. Atteinte d'Alzheimer elle présente également des troubles cognitifs de la personne.
Nous sommes quatre enfants, mais seulement deux à s'occuper d'elle depuis plus de 15 ans. Ma demi-sœur m'a demandé d'être son tuteur et j'ai accepté vu qu'elle gère déjà ses affaires et son compte bancaire depuis 10 ans (j'ai procuration).
Mon demi-frère ne la voit plus depuis 40 ans (habite à 7 km), et mon autre demi-sœur (habite à 50 km) ne la voit que 2 ou 3 fois par an seulement, nous ne voyons plus ni l'un ni l'autre.
J'ai déjà rempli le formulaire CERFA 15891-01 et j'ai le courrier sous pli confidentiel du docteur habilité qui l'a consulté dernièrement.
Questions :
1/ ne voyant plus mon demi-frère et mon autre demi-sœur pour des fâcheries et histoire banale de famille, le juge des tutelles peut-il refuser que je sois tuteur de ma mère ?
2/ quels sont les autres documents que je dois joindre à ce dossier ? (acte de naissance, carte d'identité....?)
Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **24/09/2018** à **07:35**

Bonjour,
Pour les documents à joindre, le greffe de votre tribunal vous en donnera la liste. N'oubliez pas de mentionner le fait que vous aidez votre mère à gérer ses comptes depuis 15 ans et que vous avez une procuration sur ces comptes. Une attestation de la banque dans ce sens sera utile. Je pense qu'il faudra aussi un extrait du Casier judiciaire.
Par ailleurs, si le reste de la fratrie est d'accord pour que vous soyez tuteur ou tutrice de votre mère, je ne vois pas où seraient les difficultés d'être agréé(e) par le Juge des Tutelles.